

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Formation et accompagnement de groupe

Programme « INCARNATION – Groupe »

Dernière mise à jour : 10 mars 2026

ARTICLE 1 – IDENTITÉ DU PRESTATAIRE

La formation est proposée par :

Yulan Experience

Email : contact@yulanexperience.fr

SIRET : 934 225 707 R.C.S.

Ci-après dénommée « **la Prestataire** ».

ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles la Prestataire fournit un accès à la formation et à l'accompagnement collectif intitulé :

« **INCARNATION – Groupe** »

Le programme peut comprendre notamment :

- des sessions collectives en visioconférence
- des contenus pédagogiques numériques
- des exercices pratiques
- un espace communautaire privé
- un accompagnement collectif
- 2 séances de canalisations

Le descriptif complet du programme est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.yulanexperience.fr/incarnation-groupe>

ARTICLE 3 – DURÉE DU PROGRAMME

Le programme « INCARNATION – Groupe » comprend **une durée d’accompagnement actif de six (6) mois** par la Prestataire.

Afin d’intégrer les périodes de congés de la Prestataire, la durée calendaire totale du programme pourra **s’étendre sur une période maximale de sept (7) mois**.

Durant cette période :

- les participantes bénéficient de **six (6) mois d’accompagnement actif** comprenant notamment les sessions collectives et les interventions de la Prestataire ;
- les participantes conservent **un accès continu aux contenus pédagogiques en ligne ainsi qu’à l’espace d’échange communautaire pendant toute la durée du programme**.

La participante reconnaît et accepte que certaines périodes puissent correspondre à une **absence temporaire d’intervention directe de la Prestataire**, notamment durant ses congés, sans que cela n’interrompe l’accès au programme.

ARTICLE 4 – ACCEPTATION DU CONTRAT

Le présent contrat s’applique à toute personne s’inscrivant à la formation.

Lors de l’inscription en ligne, la participante doit **cocher une case indiquant** :

« Je reconnais avoir lu et accepté les conditions du contrat de prestation de service. »

Cette action constitue **une acceptation pleine et entière du présent contrat** et vaut **signature électronique** conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

ARTICLE 5 – NATURE DE LA PRESTATION

La formation constitue un **programme de développement personnel et professionnel**.

Elle ne constitue en aucun cas :

- une thérapie
- un suivi médical ou psychologique
- un conseil juridique ou financier

La Prestataire est tenue à **une obligation de moyens et non de résultat**.

Les résultats dépendent notamment de l'implication personnelle de chaque participante.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ACCÈS

La formation est accessible :

- aux personnes majeures
- disposant d'un accès internet
- disposant du matériel nécessaire pour suivre les sessions en ligne.

La participante est responsable de ses moyens techniques.

ARTICLE 7 – TARIFS

Le prix de la formation est celui affiché sur la page de vente au moment de l'inscription soit cinq milles quatre cents euros (5400€) pour les paiements en un versement, ou six (6) fois neuf cent cinquante (950) euros pour les paiements échelonnés.

Les tarifs sont exprimés :

- en euros
 - toutes taxes comprises.
-

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement peut être effectué :

- en une fois
- ou en plusieurs échéances selon les modalités proposées.

En cas de paiement en plusieurs fois :

La participante s'engage à régler **l'intégralité des échéances prévues**, même en cas :

- d'abandon du programme
- de non participation aux sessions
- ou de non utilisation des contenus.

Tout retard de paiement pourra entraîner :

- la suspension immédiate de l'accès au programme
 - la récupération des sommes dues par voie de recouvrement.
-

ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément au Code de la consommation, toute participante dispose d'un **déla****i de quatorze (14) jours calendaires** à compter de son inscription pour exercer son droit de rétractation.

Pour exercer ce droit, la participante doit adresser une demande écrite à l'adresse email suivante : contact@yulanexperience.fr

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai légal, **les sommes versées seront remboursées** dans un délai maximum de 14 jours.

ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus fournis dans le cadre du programme demeurent la propriété exclusive de la Prestataire, notamment :

- vidéos
- supports pédagogiques
- exercices
- méthodes
- documents.

Il est strictement interdit de :

- reproduire
- partager
- diffuser
- revendre
- ou exploiter ces contenus.

Toute violation pourra donner lieu à des poursuites pour **contrefaçon et violation des droits de propriété intellectuelle**.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ

Les échanges réalisés dans le cadre du programme sont confidentiels.

Chaque participante s'engage à ne pas divulguer :

- les informations personnelles partagées par les autres participantes
 - les contenus du programme
 - les échanges réalisés au sein du groupe.
-

ARTICLE 12 – RÈGLES DE COMPORTEMENT

Chaque participante s'engage à adopter un comportement respectueux dans les espaces de formation et de discussion.

Tout comportement jugé :

- irrespectueux
- agressif
- diffamatoire
- perturbateur

pourra entraîner **l'exclusion immédiate du programme**, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

Suspension ou arrêt de l'accompagnement

La Prestataire se réserve également le droit de suspendre ou de mettre fin à l'accompagnement d'une participante dont l'attitude, la posture ou le comportement serait jugé incompatible avec le bon déroulement du programme.

Cela peut notamment inclure :

- une posture systématiquement opposante ou perturbatrice
- un refus répété de respecter le cadre pédagogique
- une attitude manifestement contraire à l'esprit du programme
- une posture mentale empêchant le bon déroulement de l'accompagnement.

Dans ce cas, la décision relève de l'appréciation de la Prestataire.

La suspension ou l'exclusion du programme dans ces circonstances **n'ouvre droit à aucun remboursement.**

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ

La participante demeure seule responsable :

- de ses décisions
- de l'utilisation des outils transmis
- des actions qu'elle met en œuvre.

La Prestataire ne pourra être tenue responsable :

- des résultats obtenus
 - des pertes financières
 - des décisions prises par la participante.
-

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

La Prestataire ne pourra être tenue responsable en cas d'événement de force majeure empêchant la réalisation normale de la prestation, notamment :

- panne technique majeure
- problème de connexion internet
- maladie
- catastrophe naturelle.

Dans ce cas, les sessions pourront être reportées.

ARTICLE 15 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour :

- la gestion administrative du programme
- la communication avec les participantes.

Conformément au RGPD, toute participante dispose d'un droit :

- d'accès
 - de rectification
 - de suppression de ses données.
-

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est soumis au **droit français**.

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de la Prestataire.

ACCEPTATION DU CONTRAT

La participante reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat avant son inscription.

La validation de l'inscription et la **case à cocher d'acceptation des conditions** valent **acceptation pleine et entière du présent contrat**.
